



Validité d'un sms pour la justice

Par **JCM**, le **10/09/2008** à **11:40**

Serait-il possible de savoir si un sms est reconnu comme preuve par le tribunal.
J'ai envoyé une réponse par sms et le destinataire n'en a pas tenu compte et n'en a pas parler à son Avocat faisant croire ainsi que je n'ai donné aucune suite.
Je vous remercie de vos réponses.
JCM

Par **Tisuisse**, le **11/09/2008** à **13:15**

Actuellement, même si vous avez donné suite par SMS, il vous faut toujours confirmer par écrit en adressant une LR/AR laquelle laisse des traces irréfutables.

Par **adama**, le **11/09/2008** à **13:27**

Bonjour,

la seule difficulté du SMS est la preuve de celui ci.

êtes vous en mesure de prouver que le message a été envoyé et ensuite qu'il y ait eu réception?

voila pourquoi la LRAR est toujours indiquée pour se mettre à l'abri des contestations.

Par **JCM**, le **11/09/2008** à **16:58**

oui j'ai un AR automatique sur mon portable qui me confirme que le sms a été lu et j'ai également gardé ce sms dans la mémoire de mon portable
Merci de me répondre
JCM

Par **ENG**, le **11/09/2008** à **20:05**

Bonjour JCM,
En fait tout dépend la nature de votre litige, du montant des demandes, de la juridiction qui a été saisie...
En matière commerciale par exemple la preuve est libre, alors qu'en matière civile un certain nombre de paramètres doivent être pris en compte.
En tout cas, pour votre information, il résulte d'une décision de la chambre sociale de la Cour de cassation (23 mai 2007) que la preuve d'un SMS est parfaitement recevable et valide.
--

ENG
<http://consodroit.fr>

Par **adama**, le **15/09/2008** à **15:44**

Bonjour,
Merci ENG, pour votre contribution.
Continuer à garder les preuves écrites du SMS et signaler cela dans les dossiers ouverts pour l'affaire.